

**ORDONNANCE NUMÉRO**

**OCA21-(C-4.1)-001**

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

---

A la séance ordinaire du 6 avril 2021, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

Le retrait d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée à l'usage de personnes à mobilité réduite devant le 130, 83e Avenue

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

---